Le Saviez-vous ?

La petite histoire des Médailles & Insignes des Hospitaliers, Malades et Pèlerins du Diocèse de Paris

A.B.I.I.F.

A.B.I.I.F.



Brice Debièvre

© 2024 Brice Debièvre (A.B.I.I.F.)

23 octobre 2026 – V2.1

Table des matières

1. Préambule 5
2. Le saviez-vous ? 6
3. Les Médailles des Hospitaliers 7
3.1. Un peu d'histoire 7
3.2. La Vierge à l'enfant (Vierge dite « du pilier ») 12
3.3. L'évolution des médailles 19
3.3.1. Recto des médailles 20
3.3.2. Verso des médailles 20
3.3.3. Les médailles de bronze 22
3.3.4. Les médailles d'argent 23
3.3.5. Les médailles de vermeil 23
4. Les rubans (support de médailles et d'insignes) 25
5. Les insignes 25
5.1. Les hospitalières A.B.I.I.F. en « Service » 25
5.2. Les hospitaliers engagés à l'A.B.I.I.F. (infirmières et brancardiers) 26
5.2.1. Le personnel médical (hospitaliers à Lourdes) 26
5.3. Les voiles des infirmières de l'A.B.I.I.F. 27
5.4. Quelques insignes des autres diocèses 28
6. Les badges 29
7. Le Conseil 30
8. L'Hospitalité Notre-Dame de Lourdes 31
9. Les badges des pèlerins malades et handicapés 32
10. Les insignes des pèlerins 33

Préface

On notera que les informations fournies ci-après ont permis de réaliser l'ouvrage du Centenaire de l'A.BI.I.F. (plus de 600 pages) :

« Association des Brancardiers et Infirmières de l'Île-de-France
1924 – 2024 ».

Elles ont été complétées par ceux des autres livrets « Le Saviez-vous ? » disponibles (13 livrets) et de nombreuses photos adaptées aux différents textes.





Le Saviez-vous ?

La petite histoire du Musée « ABIIF »



Le Saviez-vous ?

La petite histoire de l'inauguration du Musée « ABIIF »



Le Saviez-vous ?

Les Sites d'accueil des Rencontres avec l'ABIIF



Le Saviez-vous ?

Souvenir d'un brancardier (de Bernard Mellerio)



Le Saviez-vous ?

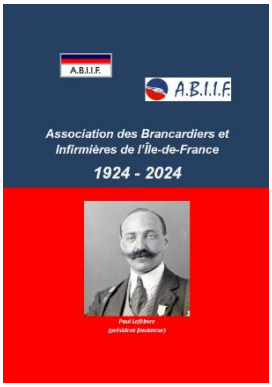
La petite histoire des Médailles & Insignes des Hospitaliers, Malades et Pèlerins du Diocèse de Paris



Le Saviez-vous ?

La petite histoire des Autres Activités de l'ABIIF





Le Saviez-vous ?

La petite histoire des Dons et Quêtes ABIIF



Le Saviez-vous ?

La petite histoire des Cérémonies et Activités à Lourdes avec l'ABIIF



Le Saviez-vous ?

Ils ont fait l'ABIIF



Le Saviez-vous ?

La petite histoire des Pèlerinages avec l'ABIIF



Le Saviez-vous ?

La petite histoire de l'Hébergement des Malades et des Hospitaliers avec l'ABIIF



Le Saviez-vous ?

La petite histoire des Trains de Pèlerinage avec l'ABIIF



Présentation du Séminaire Saint-Sulpice d'Issy-les-Moulineaux



Le Séminaire Saint-Sulpice d'Issy-les-Moulineaux

1. Préambule

Vous trouverez ci-après quelques explications sur les « médailles des Hospitaliers », les « badges d'identification des Pèlerins Malades et Handicapés » et les « insignes des Pèlerins » du Diocèse de Paris, portés à l'occasion des Pèlerinages à Lourdes.

Malheureusement, nous avons perdu notre « mémoire » et il est devenu très difficile d'arriver à (re)faire la chronologie de l'histoire de celles-ci : d'où beaucoup d'interrogations dans les textes ci-après.

L'ensemble de ses « médailles des Hospitaliers », et « insignes des Pèlerins » du Diocèse de Paris sont présentés dans la vitrine de notre « Musée ABIIF » à Issy-les-Moulineaux (mur au fond à droite) [1].

Toutes n'y figurent pas, sachant que certaines photos ont été effectuées à partir des souvenirs appartenant à des collections privées.



Les « badges d'identification des Pèlerins Malades et Handicapés » sont présentés sur un autre support avec les autres médailles « non ABIIF ».

[1] Fin 2026, l'A.B.I.I.F. a transféré tous son Matériel (et Musée) dans des locaux de l'Association Notre Dame des Bons Secours sur son site du 68 rue des Plantes à Paris 14ème

2. Le saviez-vous ?

Pour comprendre l'histoire des médailles des Hospitaliers, il a semblé souhaitable de connaître, a minima, l'origine de notre Association (ABIIF).

Tout d'abord, il est à noter qu'en 1924, date de la création de notre Association (cf. ci-dessous), il existait deux Associations : une pour les Infirmières (« Association des Infirmières de l'Ile-de-France ») et l'autre pour les Brancardiers (« Association des Brancardiers de l'Ile de France »). On en retrouve une trace dans le livret intitulé « Règlement de l'Association des Brancardiers de l'Ile-de-France à Lourdes » (édité en 1924). Elles ont probablement été regroupées lors de la création de notre Association (ABIIF). En effet, dans le « Règlement intérieur général » (Annuaire ABIIF de 1952), il est encore fait référence aux Sections « Infirmières » et « Brancardiers » dont les rôles et règles diffèrent (Cf. plus loin) !

L'Association a été fondée en 1924 par Paul Lefèbvre sous le nom de « Hospitalité de l'Ile-de-France à Lourdes ». Elle a été agréée sous ce nom par l'Archiconfrérie de Notre-Dame de Lourdes, ce qui permet aux membres de l'Ile-de-France de participer aux indulgences et faveurs spirituelles de l'Archiconfrérie.

Son appellation devient très vite « Association des Brancardiers et Infirmières de l'Ile-de-France » et son sigle « A.B.I.I.F ». Cette Association, non déclarée, ne devient officielle que plus tard.

En effet, elle est déclarée à la Préfecture de Police et ses « Statuts » notifiés début 1945 : parution au Journal Officiel du 21 juin 1945 (déclarée sous le N° 6272, en date du 18 mai 1945).

C'est une Association de laïcs déclarée en vertu de la Loi du 1er juillet 1901 qui ne dépend que du droit civil.

3. Les Médailles des Hospitaliers

3.1. Un peu d'histoire

Ces médailles sont celles portées par les hospitaliers de l'Association des Brancardiers et Infirmières de l'Île-de-France (A.B.I.I.F).
Elles correspondent à la distinction des hospitaliers en fonction de leur engagement à servir les malades et la Vierge Marie en tant que membre de l'A.B.I.I.F.
Elles n'ont pas toujours existé et ont changé tant dans leur constitution (bronze, argent, vermeil) que dans leur attribution (membre Postulant / Auxiliaire / Titulaire).

Les statuts de l'Association des Brancardiers et Infirmières de l'Île-de-France (A.B.I.I.F.) précisent dans le « Titre I – Article 5 » la composition des membres constituant cette dernière.
La référence aux distinctions qu'elles représentent et aux délais d'obtention se trouve au niveau des différents « Règlements » des associations liées aux pèlerinages de l'Île-de-France à Lourdes, sachant que des aménagements ont eu lieu durant toutes ces années.

On notera par ailleurs, que le Conseil décide, à compter de la fin 1938, de faire payer leur insigne, non seulement aux hospitaliers qui perdent leur médaille, mais aussi à ceux nouvellement promus afin de participer à la dépense d'achat des insignes. Le montant en est fixé à 20 francs pour les Titulaires et à 10 francs pour les Auxiliaires. Actuellement, ce n'est plus le cas, le Conseil offrant aux membres de l'A.B.I.I.F. lesdites médailles en remerciement de leur engagement et dévouement.

Extrait des « Statuts » des années 1945 et suivantes :

> *« Article 5*
> *L'association se compose de membres fondateurs, honoraires et adhérents…*
> *… Pour faire partie de l'association, il faut être agréé par le Conseil d'administration. »*

Extrait des « Statuts » des années 1965 et suivantes :

> *« Article V modifié*
> *Pour devenir membre de l'association dans l'une ou l'autre section « Brancardiers » ou « Infirmières », il faut être agréé par le Conseil d'administration, qui par ailleurs confère, en fonction des services assumés et de l'assiduité des intéressés, les distinctions suivantes, le moment venu :*
>
> *Membre Postulant*
> *Membre Auxiliaire*
> *Membre Titulaire*
> *Membre Honoraire*
> *et Conseiller Honoraire…*

Les médailles et insignes du diocèse de Paris (Musée A.B.I.I.F.)



Extrait du « Règlement de l'Association des Brancardiers de l'Île-de-France à Lourdes » (1924) :

On notera qu'il ne fait référence qu'aux seuls brancardiers et doit correspondre probablement au règlement d'origine (rappel : tel qu'indiqué plus haut, il existait initialement deux associations : une pour les infirmières et l'autre pour les brancardiers).
Un document similaire pour les infirmières devait sûrement exister !

« … Cette association comprend des membres Titulaires, des membres Auxiliaires, des Postulants et des membres Honoraires.
Peut entrer dans l'association, tout laïque pieux et recommandable qui se propose de faire le service complet chaque année, à moins d'empêchement majeur. Il franchit les différents degrés de l'association (après les délais fixés pour chaque stage) sur la demande et l'avis favorable du Conseil, seul juge des besoins du service…
… Les admissions nouvelles et les promotions seront acceptées par le Conseil de l'association.
Le Postulant devra avoir fait trois années de service complet du pèlerinage pour devenir Auxiliaire et l'Auxiliaire deux années de service complet pour devenir Titulaire.
Les bretelles et les insignes de l'association sont les signes distinctifs de tout brancardier…
… Les réunions obligatoires de chaque année sont au nombre de trois.
La première est l'assemblée générale annuelle. Au jour désigné, les brancardiers assistent à Paris à une messe de communion suivie de la réception solennelle des nouveaux Auxiliaires, qui prononcent leur Acte de consécration à Notre-Dame de Lourdes.
L'assemblée générale se tient après le déjeuner qui suit la messe. On y proclame les noms des nouveaux Titulaires qui reçoivent la médaille ou l'agrafe d'argent… »

Extrait du « Règlement intérieur général » (annuaire A.B.I.I.F. 1952) :

« … Comme son nom l'indique, l'association comprend une section de dames infirmières et une section de brancardiers…
… Chaque section comprend :

- *Les membres Titulaires (médaille de vermeil).*
- *Les membres Auxiliaires (médaille d'argent).*
- *Les membres Postulants (médaille de bronze).*
- *Les membres Honoraires.*

Le Postulant doit faire trois années de service complet du pèlerinage pour devenir Auxiliaire, et l'Auxiliaire deux années de service complet pour devenir Titulaire.
Sont inscrit membres Honoraires, les membres de l'association qui, pour des raisons diverses, ne peuvent plus assurer leur service. Cette demande a lieu sur demande de l'intéressé…
… Dans la section des infirmières, les Postulantes ne sont admises qu'après avoir fait un pèlerinage avec malades et après avoir sollicité leur admission.
Dans la section des brancardiers, les Postulants sont admis toute l'année sur demande adressée au président et soumise à l'approbation du Conseil.
Les hospitaliers de Lourdes [NDLR : Il s'agit des membres de l'Hospitalité Notre-Dame de Lourdes] sont *admis à l'Île-de-France, sur leur demande après délibération du Conseil, soit en qualité de Titulaire, soit en qualité d'Auxiliaire, suivant le titre qui leur a été conféré à l'Hospitalité de Lourdes.*

Dans les deux sections, les nominations de Postulant à Auxiliaire et d'Auxiliaire à Titulaire sont faites par le Conseil qui précède l'assemblée générale annuelle. C'est au cours de cette assemblée, qui a lieu en principe à une date aussi rapprochée que possible du 11 février, que sont remis les insignes des nouveaux promus et des nouveaux admis qui remplissent les conditions requises. Avant de recevoir leur nouvelle médaille, les Titulaires et les Auxiliaires récitent l'Acte de consécration… »*

** Jeudi 11 février 1858 : la première apparition de Bernadette / jour de la fête de Notre-Dame de Lourdes / journée mondiale des malades)*

« … Outre l'assemblée générale ci-dessus, à laquelle tous les membres doivent s'efforcer d'assister, deux autres réunions sont encore prévues : la première a lieu en vue de l'organisation du pèlerinage et les membres qui y participent sont tenus d'y assister. La deuxième a lieu en novembre et à l'issue d'une messe célébrée pour les membres défunts de l'association. »

Extrait du « Règlement intérieur général » (annuaire A.B.I.I.F. 1991) :

Seuls quelques aménagements au « Règlement intérieur général » cité ci-dessus ont eu lieu et figurent ci-après :

« Le Postulant doit faire trois années de service complet du pèlerinage pour devenir Auxiliaire, et l'Auxiliaire deux années de service complet pour devenir Titulaire. »

devient :

« Le Postulant doit faire le service complet d'au moins trois des pèlerinages cités plus haut pour pouvoir devenir Auxiliaire, et l'Auxiliaire le service d'au moins deux années de ces pèlerinages pour pouvoir devenir Titulaire. »

« … Dans la section des infirmières, les Postulantes ne sont admises qu'après avoir fait un pèlerinage avec malades et après avoir sollicité leur admission.
Dans la section des brancardiers, les Postulants sont admis toute l'année sur demande adressée au président et soumise à l'approbation du Conseil. »

devient :

« … Les Postulants et les Postulantes peuvent être admis après avoir fait l'un de nos pèlerinages avec malades et après avoir sollicité leur admission par écrit…

« Les hospitaliers de Lourdes [NDLR : Il s'agit des membres de L'Hospitalité Notre-Dame de Lourdes] *sont admis à l'Île-de-France, sur leur demande après délibération du Conseil, soit en qualité de Titulaire, soit en qualité d'Auxiliaire, suivant le titre qui leur a été conféré à l'Hospitalité de Lourdes.*

Devient :

« Les hospitaliers de Lourdes [HNDL] *sont admis à l'Île-de-France sur leur demande, après délibération du Conseil ; s'ils participent à nos activités, ils peuvent acquérir la qualité de Titulaire, ou Auxiliaire, à l'AB.I.I.F., suivant leur titre au sein de l'Hospitalité de Lourdes.*

« Dans les deux sections, les nominations de Postulant à Auxiliaire et d'Auxiliaire à Titulaire sont faites par le Conseil qui précède l'assemblée générale annuelle. C'est au cours de cette assemblée, qui a lieu en principe à une date aussi rapprochée que possible du 11 février, que sont remis les insignes des nouveaux promus et des nouveaux admis qui remplissent les conditions requises. Avant de recevoir leur nouvelle médaille, les Titulaires et les Auxiliaires récitent l'Acte de consécration… »

devient :
« Dans les deux sections, les nominations de Postulant à Auxiliaire et d'Auxiliaire à Titulaire sont faites par le Conseil. C'est au cours du premier pèlerinage auquel participent les intéressés que leur sont remises les médailles correspondantes. Avant de recevoir leur nouvelle médaille, ils récitent l'Acte de consécration… »

Par contre, il est rappelé :
« L'engagement que prennent ainsi infirmières et brancardiers implique pour chacun d'eux la nécessité, en conscience et sauf empêchement majeur, de participer :
a) à l'un de nos pèlerinages annuels ;
b) à certaines de nos activités locales, et pour les infirmières en particulier, aux enquêtes auprès des malades candidats aux pèlerinages. »

Extrait du « Règlement intérieur général » (annuaire A.B.I.I.F. 1995) :
Début des années 1990, le Conseil a décidé de n'attribuer qu'une seule médaille « vermeil » à l'hospitalier qui s'engage auprès de l'A.B.I.I.F. Il devient, de ce fait, directement membre Titulaire.
L'engagement des membres de l'association est complété comme suit :
« L'engagement que prennent ainsi infirmières et brancardiers implique pour chacun d'eux la nécessité, en conscience et sauf empêchement majeur, de participer :
a) Au pèlerinage, dans la mesure du possible ;
b) À certaines de nos activités parisiennes annoncées dans les circulaires que chaque membre reçoit ;
c) Aux visites auprès des malades candidats aux pèlerinages ;
d) Au moins une quête par an. »

Extrait du « Règlement intérieur général » (annuaire A.B.I.I.F. 1999) :
La formulation concernant l'engagement des membres de l'association est revue comme suit :
« Les membres de notre association ont pris l'engagement de se mettre au service des personnes malades et handicapées dans un esprit de foi, de dévouement et de charité. Dans cet esprit, ils mettent tout en œuvre pour participer à nos pèlerinages annuels et aux autres réunions organisées dans l'année. Ils font tout leur possible pour visiter les personnes malades et handicapées proches de leurs paroisses, leur proposer de participer à nos pèlerinages, et donner de leur temps pour permettre à notre association de vivre et se développer. »

Extrait du site internet « www.abiif.com » (2021)
Ce qu'il se dit en 2021 :

« *Devenir membre*

Pour devenir membre de l'association, c'est-à-dire à s'engager à servir les malades et la Vierge Marie. Il faut avoir participé à deux pèlerinages au moins et faire une demande écrite, motivant cet engagement, au président qui la soumettra au vote du Conseil.

Après acceptation, l'engagement de servir la Vierge Marie et les malades, par l'intermédiaire de l'A.B.I.I.F., s'effectue au cours d'une cérémonie en présence des pèlerins malades ou handicapés et des bénévoles de l'association à Lourdes. Cette cérémonie comporte la lecture de l'Acte de consécration [NDLR : voir en fin du présent ouvrage] *et la remise du badge et de la médaille d'engagé. »*

3.2. La Vierge à l'enfant (Vierge dite « du pilier »)



La Vierge représentée sur les différentes médailles des pèlerins et hospitaliers du diocèse de Paris est une représentation de la Vierge à l'enfant (dite Vierge du pilier).



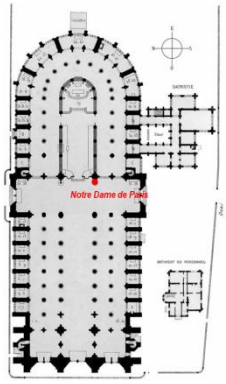




La Vierge à l'enfant (Notre-Dame de Paris)

Dans le chœur, adossé au pilier sud-est du transept, des fleurs toujours blanches honorent une Vierge à l'enfant priée sous le vocable de « Notre-Dame de Paris ». Dès les origines de la cathédrale au XII^{ème} siècle, un autel dédié à la Vierge fut disposé à cet emplacement.





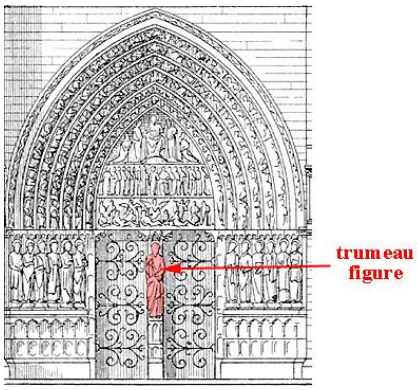
Situation de la Vierge à l'enfant dans la cathédrale N-D de Paris

La Vierge à l'enfant (Notre-Dame de Paris)



Pilier sud de la cathédrale Notre-Dame de Paris

Cette statue est la plus connue des trente-sept représentations de la Vierge que compte la cathédrale. Sculptée au milieu du XIV^{ème} siècle, elle provient de la chapelle Saint Aignan située dans l'ancien cloître des chanoines sur l'Île de la Cité. Transférée à Notre-Dame en 1818, elle fût d'abord placée au trumeau du portail de la Vierge en remplacement de la Vierge du XIII^{ème} siècle abattue en 1793. C'est en 1855, au cours de la campagne de restauration de Viollet-le-Duc, qu'elle fut installée à son emplacement historique, dans le transept de l'édifice sur le côté droit, là où se trouvait depuis toujours un autel dédié à Marie dès la fin du XII^{e} siècle. La statue est alors priée sous le vocable « Notre-Dame de Paris ».



Elle prend également le nom de « Vierge du pilier ». Il est écrit que Paul Claudel (1868-1955) s'est converti à 18 ans, aux vêpres de Noël 1886, alors qu'il se tenait à côté de la statue de la « Vierge du pilier », priée sous le vocable de « Notre-Dame de Paris ». Tant l'archevêque de Paris, M^{gr} Michel Aupetit, que M^{gr} Patrick Chauvet, recteur de la cathédrale, et M^{gr} Benoist de Sinety, vicaire général, parlent de la « Vierge du pilier » pour identifier notre Vierge dans un des angles du chœur.

Un nettoyage réalisé en 2004 a permis de retrouver sur cette statue de nombreuses traces de polychromie médiévale.

Incendie à la cathédrale Notre-Dame de Paris



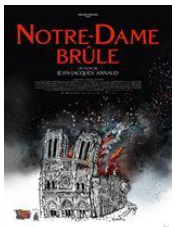
Extrait du Film « N-D brûle »



(Auteur non retrouvé !)

L'incendie majeur survenu à la cathédrale Notre-Dame de Paris, les 15 et 16 avril 2019, pendant près de 15 heures, a épargné notre Vierge à l'enfant bien aimée. Ressortie intacte de cet incendie, elle a été nettoyée, puis a été exposée à l'église Saint Germain-l'Auxerrois (Paris 1er).

La statue de la *Vierge au pilier*, joyau de la statuaire du XIV^e^ siècle, remisée dans la chapelle rayonnante du chœur. Elle a été transférée à l'église Saint Germain-l'Auxerrois de Paris.



Le film de Jean-Jacques Annaud « Notre-Dame brûle » reconstitue heure par heure l'invraisemblable réalité des évènements du 15 avril 2019 lorsque la cathédrale subissait le plus important sinistre de son histoire, et comment des femmes et des hommes vont mettre leurs vies en péril dans un sauvetage rocambolesque et héroïque.

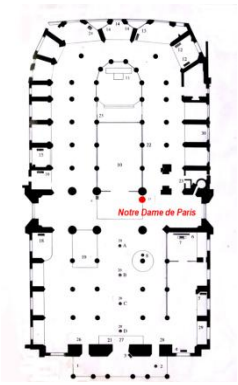
Un article du « Point-Culture » (18/10/2019) nous indique ce qu'elle est devenue après l'incendie[i] :

« …En attendant de retrouver un jour son emplacement historique, la statue de Notre-Dame est visible dans l'église Saint Germain-l'Auxerrois, où l'archevêque de Paris [Mgr Michel Aupetit]*, désormais sans cathédrale, officie depuis septembre* [2019] *– il y célèbre la messe tous les dimanches soir. La Vierge à l'enfant est située au même endroit que dans Notre-Dame, à droite de l'autel dans le transept, où fidèles et visiteurs peuvent venir se recueillir et déposer des bougies. On ne l'a jamais vue d'aussi près, notamment son mystérieux visage, tantôt grave, tantôt tendre, selon la position que l'on adopte devant la sculpture.*

***Une copie en résine** avait rapidement été mise en place pour acter la présence de l'archevêque et du chapitre dans cette église « réquisitionnée » depuis la rentrée pour accueillir la liturgie de la cathédrale. « Cette reproduction de la Vierge va rejoindre le parvis prochainement, peut-être avant Noël* [2019]*, explique Laurent Prades, le régisseur général de Notre-Dame. Ce sera un lieu de recueillement ouvert à tous 24 heures sur 24, aménagé dans la partie de la place proche de la préfecture. On attend seulement que les derniers résultats de la décontamination soient bons, ce qui semble être le cas… »*

Pour l'heure, Saint Germain-l'Auxerrois accueillera M^gr^ Aupetit, archevêque de Paris[2], aussi longtemps que nécessaire, à savoir plusieurs années, le temps que la cathédrale Notre-Dame soit réparée… Située en face du Louvre, ancienne paroisse des rois de France, cette église a été choisie, entre autres, en raison de sa beauté et de son excellente acoustique pour les offices, retransmis en partie sur la chaîne KTO. Les chrétiens pourront également y vénérer prochainement la couronne d'épines du Christ, autre rescapée de l'incendie, notamment chaque premier vendredi du mois. Marc Fourny »

[2] Le 26 avril 2022, le pape François a nommé Mgr Laurent Ulrich archevêque de Paris qui prend la relève de Mgr Michel Aupetit







Vierge à l'enfant à l'église Saint Germain-l'Auxerrois



M. le chanoine Stéphane Gravereau
(aumônier général de l'A.B.I.I.F.)



Dans les faits, la reproduction en résine (cf. plus haut) a été prêtée par la maison Marie-Thérèse[3] durant le temps des travaux de la restauration de Notre-Dame. Elle a tout d'abord était exposée quelques semaines à l'église Saint Germain-l'Auxerrois (Paris 1er) dans l'attente de la statue originale qui a du être nettoyée des traces de l'incendie, puis a été relèguée dans une sacristie en attendant.



Copie en résine de la Vierge à l'enfant de la maison Marie-Thérèse
(avant son prêt suite à l'incendie de Notre-Dame)

D'autres copies existent surement à droite ou à gauche, sachant qu'il y en a une qui peut nous être particulièrement chère et qui est présente sous la verrière de l'institution Notre-Dame de Ste Croix (elle a notamment des dorures qui ont été rajoutées).



Copie de la Vierge à l'enfant
(à l'institution Notre-Dame de Ste Croix de Neuilly)

Le vendredi 12 juin 2020, soit un an après l'incendie de Notre-Dame de Paris (15 avril 2019), le parvis de la cathédrale a été de nouveau ouvert au public. Ce fut l'occasion, comme cela était prévu, d'y installer une nouvelle réplique de la statue de la « Vierge à l'enfant », dite aussi « Vierge de Notre-Dame de Paris », voire encore « Vierge du pilier », en offrande à la dévotion des passants comme lieu

[3] La maison Marie-Thérèse a été initiée par Marie-Thérèse, Duchesse d'Angoulême, fille de Louis XVI, enfant du temple, belle fille de Charles X, dauphine du royaume de France qui aurait été reine de France sans l'arrivée de Louis Philippe, fils du régicide. L'infirmerie pour prêtres âgés a été fondée par Céleste de Chateaubriand, épouse du grand François-René (écrivain, mémorialiste et homme politique français). Les bâtiments actuels comportent un EPHAD de 110 lits pour principalement des prêtres, la résidence Chateaubriand avec 30 appartements pour prêtres âgés, la maison du cardinal Vingt-trois, un centre Alzheimer, quelques maisons à destinations diverses, le service d'entraide des prêtres, un immeuble de rapport pour entretenir les lieux et un très beau parc classé de deux hectares.

de pèlerinage éphémère. Elle aurait été copiée depuis celle de la maison Marie Thérèse et non depuis l'original comme indiqué dans l'article ci-dessous !

> *« [ii]Une réplique de la statue de la Vierge du pilier a été installée sur le parvis de Notre-Dame de Paris ce vendredi 12 juin* [2020] *en début de matinée. Le moulage, exécuté avec un mortier qui donne un aspect pierre, a été fait à partir de la statue originale qui est conservée pour le moment à l'église Saint Germain l'Auxerrois (1er). Celle-ci, qui date du XIVe siècle, a réchappé de l'incendie de la cathédrale alors qu'elle se trouvait pourtant au cœur du brasier. »*

Réplique de la statue de la Vierge à l'enfant sur le parvis de Notre-Dame (2020)

Dans les jours suivants, la « Vierge à l'enfant » a retrouvé sa place initiale à la maison Marie-Thérèse (voi plus haut).





3.3. L'évolution des médailles



Cette médaille aurait été créée à l'origine pour les pèlerins du diocèse de Paris venant en pèlerinage à Lourdes ! Il n'a pas été retrouvé de quand elle datait !
Elle est probablement à l'origine de la médaille « A.B.I.I.F. » actuelle voulue par Paul Lefèbvre (président fondateur de l'A.B.I.I.F. en 1924). A-t-elle été utilisée au début par les dames infirmières de l'Île de France ?

3.3.1. Recto des médailles

À l'origine, les médailles représentaient la Vierge sur un rocher (médaille des pèlerins de Paris). Elle est maintenant représentée sur un socle simple lisse (médaille de l'A.B.I.I.F.).



Le bandeau bordant la médaille rappelle qu'il s'agit bien de « Notre-Dame de Paris ». Sur celui plus récent, il est borné par 2 petites croix.



Certaines médailles sont signées en bas à droite « A. Bertrand » (Arthus-Bertrand : graveur, brodeur et bijoutier à Paris depuis 1803) et en bas à gauche un sigle qui pourrait être les initiales du sculpteur de la gravure[4] (?).



3.3.2. Verso des médailles

Dès le début des pèlerinages de Paris, sur la médaille des pèlerins de Paris à Lourdes (années 1924 et suivantes ?), ne figurait aucun signe particulier.

[4] Certains y voient un broc versant de l'eau dans une coupe style « taste-vin » !!!
D'autres y voient des initiales (R-P ou A-P suivi de petits points) !!!
Suite aux recherches auprès du bijoutier « Arthus-Bertrand », il nous a été indiqué : « Nous n'avons pas d'écrit précis concernant cette mention sur la face de l'outillage. »
À un moment, on a pensé qu'il s'agissait probablement de la signature du sculpteur, Ruffoni, sculpteur italien des années 1930 (qui a fait beaucoup de sculptures Art Déco). Après recherche sur internet, les médailles signées de Ruffani sont signées en clair !!! Il s'agit donc probablement d'un autre sculpteur.



(*)

(*) Collection privée de Jean-Claude Perrier (photo / hors musée)

Il est probable que, dans les premières années de l'association, une nouvelle médaille est apparue pour les seules hospitalières « infirmières de service ». Elles portaient cette médaille avec le ruban représentatif de l'A.B.I.I.F. rouge et bleu, ainsi que l'insigne « Service » (cf. plus bas), afin de les différencier des pèlerins et leur permettre de disposer d'un « passe-droit » au sein des sanctuaires Notre-Dame de Lourdes.
On peut voir qu'au dos de la médaille, a figuré une reproduction gravée de l'apparition de la Vierge Marie dans le rocher de la Grotte de Massabielle à Lourdes avec Sainte Bernadette agenouillée. Elle fut certainement la seule médaille portée par ces dames infirmières (membre Abiifienne ou non).



Sur les premières médailles « nouvelle génération », dites « médaille des engagés A.B.I.I.F. », reconnaissables au bandeau de Notre-Dame de Paris (cf. plus haut), on peut remarquer que Sainte Bernadette agenouillée n'apparaît plus. Cette médaille n'a, a priori, pas perduré très longtemps.

Les médailles, que l'on retrouve actuellement, ont vu apparaître une gravure de la cathédrale Notre-Dame de Paris, en remplacement de l'apparition de la Vierge Marie et de Bernadette. Ces médailles ont fait partie de la trilogie des médailles de l'A.B.I.I.F. destinées à différentier l'engagement proprement dit des hospitaliers de l'A.B.I.I.F. [membres : Postulants (bronze) / Auxiliaires (argent) / Titulaires (vermeil)]. Seule la médaille « vermeil » a été conservée pour les nouveaux engagés.





On remarquera que cette gravure a changé au fil du temps : regardez le bas de de la médaille.



Remarquez aussi la taille des médailles : 2cm, puis 2,5 cm et 3,5 cm.

Sur les médailles les plus anciennes, on y voit des arbres avec ce qui pourrait être des vagues de la Seine (?). Sur celles plus récentes, au pied de la cathédrale figure ce qui pourrait ressembler à un « lit de nuages » (!), voire plus vraisemblablement la représentation de la Seine (?).



Remarquez également l'angle de la cathédrale qui n'est plus le même : elle est de biais sur les anciennes médailles avec les 2 tours bien visibles, elle se retrouve maintenant de face avec une tour cachée derrière la flèche.

3.3.3. Les médailles de bronze

La médaille de bronze ci-dessous était obtenue, sur acceptation du Conseil, à l'occasion du premier engagement à l'A.B.I.I.F. des hospitaliers (infirmières ou brancardiers), soit après avoir accompli au moins un pèlerinage, voire plutôt deux pèlerinages d'ailleurs.
L'hospitalier devenait alors « Postulant ».



Cette médaille faisait partie de la trilogie des médailles de l'A.B.I.I.F. (cf. plus haut).

Actuellement, elle n'a plus cours dans la mesure où seule la médaille « vermeil » est actuellement donnée aux nouveaux hospitaliers engagés à l'A.B.I.I.F.

3.3.4. Les médailles d'argent

La médaille d'argent ci-dessous était donnée aux hospitaliers, sur acceptation du Conseil, à l'occasion du premier renouvellement de leur engagement à l'A.B.I.I.F. (infirmières ou brancardiers), soit a minima après avoir accompli 3 pèlerinages derrière leur nomination comme « Postulant ».
L'hospitalier devenait alors « Auxiliaire ».



Cette médaille faisait partie de la trilogie des médailles de l'A.B.I.I.F. (cf. plus haut).
Actuellement, elle n'a plus cours dans la mesure où seule la médaille « vermeil » est actuellement donnée aux nouveaux hospitaliers engagés à l'A.B.I.I.F.

3.3.5. Les médailles de vermeil



Dans le temps, la médaille de vermeil ci-dessus était donnée aux hospitaliers, sur acceptation du Conseil, à l'occasion du deuxième renouvellement de leur engagement à l'A.B.I.I.F. (infirmières ou brancardiers), soit a minima après avoir accompli 2 pèlerinages derrière leur nomination comme « Auxiliaire ».
L'hospitalier devenait alors « Titulaire » à vie.
Cette médaille faisait partie de la trilogie des médailles de l'A.B.I.I.F. (cf. plus haut).

Dans ses mémoires, Bernard Mellerio devient membre Titulaire de l'Hospitalité de l'Île-de-France (qui deviendra l'A.B.I.I.F.) :

> *« …L'année suivante* [1925]*, mon ami Armand de Kergorlay insista pour que je m'y inscrive.*
> *Je le fis en me disant qu'un certain nombre de malades qui ne pouvait participer au National, dont les trains étaient combles, pourraient ainsi se rendre à Lourdes.*
> *Mais, de Kergorlay me joua un tour car il me présenta à ces messieurs en plein Conseil, je n'y étais pas à ma place, mais Pagès et Lefèbvre, ainsi que Le Pereq, décidèrent que j'en ferais désormais partie… »*

On notera que cette même année, Bernard Mellerio devient également membre Titulaire de l'Hospitalité de Notre-Dame de Salut (le National) :

> *« …Ce fut en 1925, soit la vingtième année de service au train blanc et au pèlerinage National qu'à la demande de mère Étienne, je fus nommé Titulaire de l'Hospitalité de Notre-Dame de Salut, alors que souvent, surtout parmi les méridionaux où étaient d'abord recrutés les brancardiers du National, on était titularisé au bout de 3 ans… »*

Actuellement, c'est la seule médaille qui a perduré.
En effet, la médaille de vermeil ci-dessus est dorénavant obtenue (depuis 1992), sur acceptation du Conseil, à l'occasion de l'engagement à l'A.B.I.I.F. (Admission) des hospitaliers (infirmières ou brancardiers). Elle est devenue la seule distinction portée par les hospitaliers s'étant engagés dans le cadre de l'A.B.I.I.F.

> *NDLR :*
> *Il est fait référence pour la dernière fois, dans la « Circulaire – Association des Brancardiers et Infirmière de l'Île-de-France du 6 Novembre 1991 » au changement de statut dans l'association : Admission (médaille de bronze), Auxiliaire (médaille d'argent), Titulaire (médaille de vermeil).*
> *Dans la « Circulaire – Association des Brancardiers et Infirmière de l'Île-de-France du 15 Janvier 1992 » (et les suivantes), il n'est plus fait référence aux différentes médailles. Seules sont indiqués les admissions laissant entendre qu'à compter de cette date, seule la médaille « vermeil » est donnée aux nouveaux engagés !*

L'hospitalier devient, de fait, « Titulaire » à vie.
On notera que, pour les médailles actuelles, le métal utilisé est un composé appelé « Zamac » (même métal que les nouvelles barrettes engagées). Elles sont réalisées par injection du Zamac dans un moule 3D, avec une finition manuelle dite « dorée satin ».

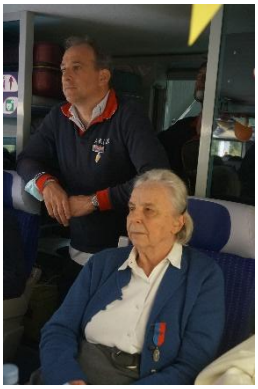
4. Les rubans (support de médailles et d'insignes)





De couleurs bleu et rouge (couleurs de l'A.B.I.I.F.… et de la ville de Paris !), ils permettaient de servir de support aux médailles des hospitaliers, mais aussi aux insignes distinctifs. Il a été remplacé par des badges (cf. plus loin).

5. Les insignes



Quand une ancienne Abiifienne
revient avec sa médaille de l'époque (04/2022)

5.1. Les hospitalières A.B.I.I.F. en « Service »









Cette médaille était portée par les infirmières en « Service » au réfectoire de l'Asile Notre-Dame venant avec Paris et non engagées A.B.I.I.F., probablement entre les années1925-1930 et 1950.
Le ruban bleu et rouge avec l'insigne « Service » avait une médaille différente de celles portées par les infirmières et brancardiers de la même époque.
Au verso de la médaille, en bronze, figure l'apparition de la Vierge Marie dans le rocher de la Grotte de Massabielle à Lourdes avec Sainte Bernadette agenouillée.

5.2. Les hospitaliers engagés à l'A.B.I.I.F. (infirmières et brancardiers)



Les infirmières et brancardiers portaient sur le ruban de la médaille un « macaron ovale » en métal sur lequel figurait « Infirmières Île-de-France » ou « Brancardiers Île-de-France ».
Il était encore porté par les Postulants dans les années 1960, avec une médaille de bronze.
On remarquera qu'il existait également un macaron ovale en métal réduit, sans doute suite à un changement de fournisseur (?). Celui que nous avons correspond à un ruban porté par un membre du Conseil.



5.2.1. Le personnel médical (hospitaliers à Lourdes)

Le personnel médical, venant en pèlerinage à Lourdes avec son hospitalité, indique sa présence à l'Accueil Notre-Dame de Lourdes. Ils arborent un insigne en cuivre indiquant leur spécialité. Il est porté à côté du badge « A.B.I.I.F. ».



Ci-dessus figure les ordres du personnel médical, à savoir :

- Association des Médecins Internationale ND de Lourdes.
- Association des Pharmaciens Internationale ND de Lourdes.
- Association des Dentistes Internationale ND de Lourdes.
- Association Internationale ND de Lourdes Auxiliaires Corps de Santé (notamment les infirmiers(ières) diplômé(e)s, voire les kinés, etc.).
- Association des Infirmières Internationale ND de Lourdes.

Une médaille particulière est accrochée à un insigne de médecin ayant au dos l'inscription « Association Médicale de N-D de Lourdes » avec un encadré lisse laissant supposer qu'il était destiné à graver un N° (ou un nom ?).



(*)

(*) Collection privée de Jean-Claude Perrier (photo / hors musée)

5.3. Les voiles des infirmières de l'A.B.I.I.F.



Cet insigne « IDF/NDL » (« Île-de-France » / « Notre-Dame de Lourdes ») a été porté sur le voile des infirmières membres de l'A.B.I.I.F. (dite coiffe des infirmières).
Il semblerait qu'assez rapidement après le début de l'association, cet insigne a vu le jour et qu'il était destiné à masquer la « croix rouge » existant sur les voiles initiaux (fréquent durant ces périodes-là à la suite de la guerre 1914-1918 sur les différents vêtements portés par les infirmières).
En effet, il est écrit dans le 1er règlement de « l'Association des Infirmières de l'Île-de-France à Lourdes » que : « Les infirmières Titulaires, Auxiliaires et Postulantes, porteront un insigne distinct à N.D. de Lourdes. Tous les insignes de « Croix rouge » quels qu'ils soient doivent être exclus sur les vêtements, capes ou coiffe des infirmières, seuls, les rubans des décorations sont admis. Sur le voile, on demande le monogramme de N.D. de Lourdes brodé en bleu clair, à la place de la croix rouge… ».
Il est donc fort probable, qu'à l'origine, nos infirmières « brodeuses » n'avaient pas encore cet insigne !

Il est donné à l'ensemble des hospitalières qui s'engagent à l'A.B.I.I.F.

5.4. Quelques insignes des autres diocèses

De tout temps, les diocèses ont cherché à s'identifier lors de leurs pèlerinages à Lourdes. Pour la plupart, il représente la Vierge de Lourdes avec ou sans Bernadette.
Ces insignes s'échangent souvent entre hospitaliers.

L'A.B.I.I.F. en dispose de quelques-uns (français et étrangers) dans son Musée A.B.I.I.F.



6. Les badges

Les badges ont remplacé les rubans bleus et rouges.
C'est notre président, Claude Borniche, qui réalisa avec sa machine à écrire la première version sur un carton blanc, barré en diagonale sur le coin haut-gauche d'un trait bleu et d'un trait rouge, sur lequel figurait les prénom et nom dactylographiés de l'hospitalier. Elle date a priori des années 1971. Il se portait au-dessus du ruban avec la médaille.





Le ruban bleu et rouge a disparu avec la version du badge qui était fabriqué en laiton doré estampé (1972).
Ils permettent aux malades (et aux hospitaliers) de visualiser le nom de l'hospitalier (en bleu) et son prénom (en rouge). On notera l'identification de notre appartenance à l'Île-de-France (en doré et pour certains en jaune du fait de l'abandon durant une grande période des rubans « Dymo » © doré !).
Le premier badge était remis aux hospitaliers (infirmières et brancardiers) venant en pèlerinage avec l'A.B.I.I.F. sans la mention « Île-de-France » (en haut). Cette mention était ajoutée quand ces-derniers devenaient Postulants.



Au début des années 1980, dans l'impossibilité de refaire faire ces badges à l'identique, il a été décidé de ne le remettre qu'aux engagés A.B.I.I.F. Une nouvelle génération de badges en plastique a vu le jour. Le badge ci-dessous est destiné aux hospitaliers non encore engagés A.B.I.I.F. Il a toujours cours actuellement. Le cadre est de couleur argent.



Notre appartenance à l'Île-de-France a disparu pour laisser la place à 2 bandes horizontales aux couleurs de l'A.B.I.I.F. (bleu et rouge). La partie basse blanche permet de mettre le prénom et nom de l'hospitalier (infirmière ou brancardier).

  ou 

Le badge ci-dessous est identique au précédent, sachant qu'il ne diffère uniquement que par une attache en fer au dos de celui-ci (en plastique sur celle du dessus).

Actuellement, le badge ci-dessous est plus proche de l'ancien badge, mais n'en a pas la finesse ! Il est en zamak moulé.
Il est destiné aux hospitaliers (infirmière ou brancardier) s'engageant à l'A.B.I.I.F.



On notera par ailleurs, que certains hospitaliers ont confectionné un « badge spécifique » (à l'image de ceux des hospitaliers de Lourdes Stagiaires ou Titulaires : cf. plus loin) sur lequel figurait, outre leurs nom / prénom, les drapeaux permettant d'indiquer aux pèlerins de Lourdes les langues dans lesquelles ils pouvaient les aider. Il se portait en général au-dessus du badge A.B.I.I.F.



7.Le Conseil

À l'origine, le Conseil était identifiable par le rajout d'un insigne « Conseil » sur le haut du ruban.





Par la suite, cet insigne « Conseil » a été soudé sur le haut du badge. Il est encore en cours actuellement.





8.L'Hospitalité Notre-Dame de Lourdes



Extrait de « Être Hospitalier Notre-Dame de Lourdes… (Pascal Sergeant) » :

> *« … Il est très important que l'hospitalité Diocésaine puisse compter sur l'engagement d'hospitaliers au sein de l'Hospitalité Notre-Dame de Lourdes.*
> *Les hospitaliers de Lourdes se reconnaissent à leur badge (avec un ou plusieurs drapeaux correspondant aux langues parlées) et à la médaille ronde accrochée à un ruban bleu-ciel à deux liserés blancs, orné de la croix de Saint Pierre…*
> *… Être hospitalier Diocésain, c'est accompagner des personnes malades de notre quartier, de notre localité, de notre région…*
> *Être hospitalier Notre-Dame de Lourdes, c'est accueillir les différents pèlerins, malades et valides, de France et de l'étranger…*
> *Ce sont deux emplois complémentaires, qui ont leurs propres richesses, tant sur le plan spirituel que sur le plan des contacts humains.*
> *… ces hospitalières et hospitaliers qui portent deux insignes différents (deux médailles), non pas par orgueil, mais comme signe extérieur de disponibilité et d'appartenance aux deux grandes familles que sont les hospitalités d'accompagnement et d'accueil… »*

Il est donc normal de trouver, au sein de notre association, des hospitaliers (homme et femme) portant la médaille des hospitaliers de l'Hospitalité Notre-Dame de Lourdes.







On notera également que les hospitaliers de Lourdes Stagiaires ou Titulaires portent un badge sur lequel figure, outre leurs nom / prénom, les drapeaux permettant d'indiquer aux pèlerins de Lourdes les langues dans lesquelles ils pouvaient les aider. Il se portait en général au-dessus de la médaille de l'Hospitalité de Lourdes (et du badge A.B.I.I.F.).



9.Les badges des pèlerins malades et handicapés

Initialement, nos amis pèlerins malades et handicapés, tout comme les hospitaliers, ne disposaient pas de moyen d'identification (nom, prénom, adresse, train, hébergement…).
Dans les années 1960-1970 (voire avant ?), afin d'identifier les pèlerins malades et handicapés, il a été mis en place un badge cartonné, fixé sur un ruban de petite taille aux mêmes couleurs que celles de l'A.B.I.I.F. (bleu et rouge) et sur lequel était fixé un anneau de style œillet auquel était accroché un carton pré-imprimé, rectangulaire ou rond et de couleur blanche.





Une nouvelle série a vu le jour et a perduré jusqu'en 2012 avec quelques aménagements en cours de route. Dans un badge, en plastique transparent, était glissé un carton (tout d'abord de couleur blanche, puis jaune) avec l'identification des pèlerins malades. Un petit ruban au couleur de l'A.B.I.I.F. y était agrafé.






Actuellement, ce sont également des badges transparents suspendus à un cordon « A.B.I.I.F. PARIS » aux couleurs de l'A.B.I.I.F. Le carton était également jaune en 2012-2013, puis est passé en vert clair et bleu ciel avec l'arrivée du train TGV Atlantique en 2014. Cela permettait d'identifier d'un coup d'œil le train qui était destiné aux pèlerins malades (rame « bleue » ou rame « verte »).



10. Les insignes des pèlerins



Comme vu plus haut, c'est la première médaille identifiée comme étant celle distribuée aux pèlerins valides du diocèse de Paris venant en pèlerinage à Lourdes.



Il est vraisemblable que la médaille de cet insigne ait été reprise lors de la création de la médaille des engagés Abiifiens de l'« Hospitalité de Paris à Lourdes » pour disposer d'une médaille similaire à celle des hospitaliers de l'A.B.I.I.F.
Apparu probablement dans les années 1940, il s'est vu attribué un ruban bleu et rouge en forme de papillon. Le dos de la médaille représente la cathédrale de Paris avec un angle de vue différent de celui apparu par la suite et qui est toujours actuellement en cours !



La médaille, surmontée d'un papillon bleu et rouge figurant en dessus de cet insigne, est une miniature de la médaille de l'A.B.I.I.F. portée par les infirmières et brancardiers de l'époque.
Dans la lignée de la médaille similaire à l'originale (ruban en tissu), elle était destinée aux pèlerins valides des pèlerinages de Paris et était donnée parfois aux pèlerins malades.
Elle date probablement des années 1940-1950 ? Elle était encore portée par les pèlerins dans les années 1960.



Ces insignes des pèlerins de Paris (années 1970-1980) ont probablement remplacé ceux avec la petite médaille présentée ci-dessus.

L'origine de la couleur de la Vierge (dorée ou argentée) n'est plus connue. Il est probable qu'il s'agissait soit d'un problème de coût ou d'un fournisseur différent, soit, pourquoi pas, un simple problème d'esthétique ?
On remarquera le socle en forme de rocher en dessous de la Vierge qui a disparu par la suite.



Ces insignes des pèlerins de Paris (années 1970-1980), en forme de badge de type « macaron » (c'était à la mode dans ces années-là !), sont en tôle simple.
Ils ont succédé à ceux en forme d'écu vus plus haut.



Ces insignes des pèlerins valides de Paris (années 1980-1990) indiquaient clairement notre appartenance aux diocèses de Paris, Créteil, Nanterre et Saint Denis pour lesquels il n'y avait qu'un seul et même pèlerinage à Lourdes. Venant à Lourdes en même temps que le pèlerinage des pèlerins malades de la région parisienne (Île-de-France), son organisation dépendait directement du diocèse de Paris, alors que celle des pèlerins malades dépendait de l'A.B.I.I.F.



Par la suite, chaque diocèse ayant souhaité organiser leur propre pèlerinage (2009), le diocèse de Paris s'est donc retrouvé à organiser son propre pèlerinage indépendamment des autres diocèses. Concernant l'A.B.I.I.F., mieux équipée notamment pour les pèlerins malades dit « lourds » (moins

mobile et/ou nécessitant plus de soins !), elle a continué à prendre en charge certains malades de l'Île-de-France comme avant.

[i] **https://www.lepoint.fr/culture/notre-dame-la-Vierge-du-pilier-enfin-depolluee-retrouve-les-fideles-18-10-2019-2342059_3.php**
[ii] **https://fr.aleteia.org/2020/06/12/une-replique-de-la-Vierge-du-pilier-installee-sur-le-parvis-de-notre-dame/**